



Déployer les services d'e-administration

AT 86

Relation Adhérents

05 49 00 60 00

www.at86.fr

adherents@at86.fr

Définition et enjeux publics

Les échanges d'informations entre administration, de même que les échanges entre la collectivité et les habitants, ont vocation à être progressivement tous rendus possibles par voie dématérialisée. C'est le processus dit du «Full démat», c'est-à-dire du «Tout dématérialisé». De nombreux processus sont ainsi déjà possibles ou obligatoires (contrôle de légalité, flux de factures, chaîne comptable, actes d'Etat Civil...)

De nombreux autres processus sont progressivement préparés puis mis en œuvre, modifiant à chaque fois l'organisation de la collectivité et de ses services, et le rapport aux citoyens.

L'Agence des Territoires prépare ses évolutions en lien avec les services de l'Etat et les prestataires concernés, recherche de nouveaux outils adaptés, forme les agents des collectivités, facilite et accompagne ces mutations profondes à l'œuvre.

Les bénéficiaires

Communes, EPCI et autres structures territoriales

Les opérations concernées

- Dématérialisation au contrôle de légalité à travers le processus ACTES
- Dématérialisation des flux de factures à travers le processus CHORUS
- Dématérialisation de la chaîne comptable avec les processus HELIOS et protocole PES, incluant également le paiement en ligne TIPI
- Dématérialisation des marchés publics
- Dématérialisation des actes d'état civil à travers le processus COMEDEC
- Mise place de la Saisine par Voie Electronique - SVE
- Transfert du recensement à travers le protocole PECOTO
- Certificat électronique (Signature, Authentification)
- Gestion électronique de document et parapheur électronique

L'accompagnement proposé

- Information, conseils, assistance, formations
- Proposition d'outils mutualisés et de partenariats
- Accompagnement à la mise en œuvre

Les niveaux d'intervention possibles

- Convention d'assistance et de maintenance
- Audit pour la mise en place de solutions
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre

Les guides de référence

- Guides de mise en place pour chaque processus (à retrouver sur les sites de chaque ministère concerné)
- Plaquettes de communication à disposition sur le site de l'AT86